L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 11 AVRIL 1894.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

W. E. Montgomery vs. Mme Leita M Kent et als.

No 41,666—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, 14 rue Carondelet—MERCREDI, 11 avril 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 23 février 1894, par l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour mentionnée ci-dessus, Division A, dans la susdite affaire, et d'un ordre daté le 9 mars 1894, homologuant les transactions d'une reunion de famille, tenue le 2 mars 1894 par l'Hon Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans la succession de R. L. Gibson, No37,905 de la dite Cour, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° 2-70-100 actions du fonds-capital de la Compagnie d'Assurances des Marchands de la Nouvelle-Orléans, en le nom de la succession de R. W. Montgomery et représentées par le certificat No 103, pour deux actions et le certificat No 55 pour le reste des 70;100 actions.

Propriétés Foncières.

1° Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, sur la façade de batture, anciennement Municipalité No 2 de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle Levée, Fulton, Julie et St-Joseph, la dite portion de terre étant composée de treize lots désignés par les Nos 3 à 15 inclusivement, sur un plan connu comme plan de J. A. Beard, dûment certifié par H. Grant, alors voyer de la dite Municipalité No 2, daté le 12 janvier 1832, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ex-notaire en cette ville. La dite portion de terre mesure ensemble, mesure américaine, d'après une esquisse de la dite portion faite par Pilié & Murray, architectes et voyers, en cette ville datée le 21 déc. 1867, annexée à un inventaire de la succession R. W. Montgomery, No 29,985 du dossier de la Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans, par F. Grima, ex-notaire public en cette ville, le 28 décembre 1867, les dimensions suivantes, à savoir: 301 pieds 2 pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, 301 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Fulton, 124 pieds 5 lignes sur la ligne vers la rue Julie qui divise le lot No 3 du lot No 2 du plan mentionné ci-dessus de J. A. Beard, et 125 pieds 10 pouces et 3 lignes sur la ligne vers la rue St Joseph qui divise le dit lot No 15 du lot No 16 du dit plan de J. A. Beard. La propriété décrite ci dessus étant désignée sur une esquisse annexée au dit inventaire par les lettres A, B, C et D, dont la portion désignée sur l'esquisse par la lettre A mesure 46 pieds 4 pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, 46 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Fulton sur 124 pieds 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 2 et 124 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 5. La portion désignée par la lettre B mesure 139 pieds de face à la rue Nouvelle-Levée, 139 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Fulton sur 124 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne qui le divise de la portion désignée par la lettre A et 125 pieds 1 pouce 7 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 11 de la portion désignée par la lettre C. La portion désignée par la lettre C mesure 69 pieds 6 pouces de face à la rue Nouvelle Levée, 69 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Fulton sur 125 pieds 1 pouce 7 lignes sur la ligne qui le divise de la portion désignée par la lettre B. 125 pieds 7 pouces 1 ligne sur la ligne la divisant de la portion désignée par la lettre D. La portion désignée par la lettre D mesure 46 pieds 4 pouces de face à la rue Nouvelle Levée, 46 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Fulton sur 125 pieds 7 pouces 1 ligne sur la ligne la divisant du lot No 13, de la portion désignée par la lettre C et 125 pieds 10 pouces 3 lignes sur la ligne la divisant du lot No 16 du plan mentionné ci dessus par J. A. Beard.

Aussi,

Un certain lot de terre, situé sur la batture dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle-Levée, Julie, Fulton et St Joseph, désigné par le No 2, d'après un plan dressé par J. A. Beard, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, et mesurant 23 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Nouvelle Levée, 23 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Fulton, sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne le divisant du lot No 1, d'après le dit plan et 124 pieds 5 lignes sur la ligne le divisant du lot No 3.

Aussi,

Un certain lot de terre, situé sur la batture dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle Levée, Julie, Fulton et St Joseph, désigné comme le lot No 1, d'après un plan dressé par J. A. Beard, daté le 12 janvier 1852, et déposé en l'étude du dit H. B. Cenas et mesurant 23 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, 23 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Fulton, sur 123 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 2 et 123 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur et de face à la rue Julie. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Une certaine portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Bourbon, Douane et Bienville, mesurant en mesure américaine, conformément à l'esquisse ci-dessus annexée à l'inventaire dans la succession de R. W. Montgomery, 27 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Royale sur 127 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue Bienville, et entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° Un certain lot de terre adjacent dans le même district et ilet que la propriété décrite en second lieu et mesurant conformément à l'esquisse ci dessus mentionnée, 27 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, 27 pieds 4 pouces de largeur à l'arrière, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

4° Un certain terrain dans le même district et carré contigu à la propriété décrite en troisième lieu, et mesurant conformément au susdit plan, 27 pieds 4 pouces 4 lignes de façade rue Royale, 27 pieds 4 pouces de largeur sur la ligne du fond, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

5° Un certain terrain dans les mêmes districts et carré d'ilet, contigu à la propriété ci-dessus décrite en quatrième lieu, et mesurant conformément au susdit plan, 27 pieds 3 pouces de façade rue Royale, 27 pieds 2 pouces 4 lignes de largeur à la ligne inférieure, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

6° Un certain terrain dans les mêmes district et carré, contigu à la propriété ci-dessus décrite en cinquième lieu, et mesurant conformément au susdit plan, 27 pieds 1 pouce 4 lignes de façade rue Royale, 27 pieds 1 pouce de largeur à l'arrière, 127 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

7° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans les mêmes district et carré d'ilet, contigu aux propriétés ci-dessus décrites en second, troisième, quatrième, cinquième et sixième lieux, dans le fond, par la lettre A, sur le susdit plan et mesurant, conformément à ce dernier, mesure américaine, 27 pieds 1 pouce de façade rue Bienville sur 159 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

8° Deux certains terrains, situés dans le Quatrième District de cette ville dans le carré d'ilet No 31, borné par les rues Adèle, Joséphine, Rousseau et Tchoupitoulas, mesurant 59 pieds de façade rue Adèle, sur 159 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

9° La moitié d'un certain carré d'ilet situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement Greenville, paroisse de Jefferson, se composant de douze terrains désignés par les Nos de 1 à 12 inclusivement, mesurant 300 pieds rue Walnut, 153 pieds 9 pouces rue Front, 143 pieds 8 pouces rue Water, tout en mesure américaine, et 300 pieds 2 pouces sur la ligne inférieure le divisant du Parc Audubon, anciennement la propriété Foucher, d'après le plan exposé à la Bourse au moment de la vente.

Conditions—Pour les actions comptant et pour les propriétés foncières un quart ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance en trois paiements égaux annuels, à 1, 2 et 3 ans de crédit, pour des billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des dits billets. Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur des dits billets, les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles pour l'année 1894. En sus du prix de l'adjudication 10 pour cent comptant seront exigés des acquéreurs au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Sam'l. Flower, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 mars—10 17 14 31—avril 7 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage
—D'UNE—
Elégante Residence
En Briques à deux Etages avec mansardes,
DE FEU Gén. R. L. GIBSON.
No 16 rue Sud Remparts,
Entre Canal et l'Avenue Tulane.
—ET—
Une Jolie Propriété
SUCRIÈRE
Et des Terres Cyprières.
La Plantation Oak Forest,
Sur le Bayou Black, Paroisse Terrebonne.

Montgomery Gibson vs Preston Johnston Gibson et als.
No 41,661.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet — MERCREDI, 11 avril 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 23 février 1894, par l'Hon Fred. D. King, juge de la dite Cour Division B, dans l'affaire ci-dessus, et d'un ordre homologuant les procédures d'une assemblée de famille tenue le 2 mars 1894, en date du 8 mars 1894, par le dit juge, dans la succession de R. L. Gibson, No 37,905 de la dite Cour, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une élégante résidence en briques centrale, à deux étages, avec mansarde, No 16 rue Sud Remparts, ayant corridor, salons à arches, bibliothèque, salle à manger, cuisine et autres chambres au premier étage, corridor, neuf chambres à coucher, chambres à bain sur l'étage supérieur, gaz, cuve, hydrant et cour pavée, bâtisses en brique dans le fond pour bois, charbon et autres, etc.

Le lot de terre est situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sud Remparts, Sud Bassin, Canal et Commune, et l'avenue Tulane, étant une moitié d'un lot désigné comme lot No 88 de l'ilet No 7, près de la rue Canal, conformément à un plan de Joseph Pilié, voyer de ville, le 12 mai 1819, déposé le 16 juin 1819 en l'étude de Michel De Armas, alors notaire en cette ville. Le dit lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue Sud Remparts sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, à la rue Sud Bassin sur laquelle elle a une façade de 30 pieds, tout au pied français, qui au pied américain mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à chacune des rues par une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

Pour résidence privée ou professionnelle, c'est dans un voisinage de premier ordre, d'un accès facile au quartier des affaires et des amusements. Comme placement d'argent, cela rendra un fort joli revenu.

2° La belle plantation sucrière connue sous le nom de Oak Forest Plantation sur le Bayou Black à environ 18 milles de Houma, paroisse Terrebonne, Etat de la Louisiane, s'étendant sur les deux côtés du Bayou, bornée au-dessus sur la rive gauche, en aval, par une terre anciennement appartenant aux héritiers de Roussel; et au-dessous sur la rive gauche, par une terre de John Favey; et au-dessus sur la rive droite en aval, par la terre de R. R. Barrow anciennement, actuellement celle de A. A. Bodin; et au dessous sur la même rive par une terre de J. P. Robertson, ensemble avec les bâtisses et améliorations 3 mulets, des instruments aratoires, bétail et machines, etc. La portion de la Plantation Oak Forest sur la rive nord du dit Bayou Black étant composée des terrains 85, 86, 87, 88, 89, 90 et 91 et la moitié supérieure du terrain 92 du "township" 16, range 15 est, et la portion de la rive sud se compose des terrains 80 et 81 dans le township 16, range 15 est, et la portion inférieure, savoir—

7 80;100 chaînes de façade au terrain 20; le tout des terrains 29 et 30 et la moitié Est et le quart Nord-Ouest du terrain 35 township 17, range 15 Est, ayant 3,149 et 69;100 acres, plus ou moins, sauf et excepté:

1. Un morceau de terre sur la rive gauche à la portion inférieure de ce morceau de terre mesurant un acre de face sur une profondeur arpentée vendu à Jno Farey.

2° Un morceau de terre sur la rive droite longeant le dit Bayou Black, touchant à l'église des gens de couleur, mesurant un are de façade sur 40 acres de profondeur donné à George Williams par Randall Lee Gibson.

A être vendu subdivisé, tracé et séparé d'après un arpentage à faire par T. S. Easton, voyer, paroisse de Terrebonne qui est nommé dans ce but et d'après un plan fait d'après le dit arpentage, qui sera exhibé à la Bourse au jour de la vente, comme suit—

1° 2,200 acres plus ou moins de terre plantés de cyprès et de gros arbres.

2° 949 acres plus ou moins de terre avec terre plantée de gros arbres, attenant et ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, comprenant résidence, bâtisses de dépendances, écuries, etc.

Conditions—Pour les biens immobiliers en la ville de la Nouvelle-Orléans—Comptant.

Pour les 2,200 acres de terres et plus de gros arbres, plus ou moins, comptant. Pour les 949 acres, plus ou moins, de terre, avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc—Un quart comptant, et le reste en paiements de 1, 2 et 3 ans de crédit, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant 6 0;0 par an d'intérêt à partir de la date jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès pour le recouvrement des billets; les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée au ou aux porteurs des billets; et ils assumeront les taxes dues et exigibles en 1894 sur toute la susdite propriété en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du montant de l'adjudication seront requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Sam'l Flower, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 mars—10 17 24 31—avril 7 11

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Papiers Peints, Moulures, Installations,
—Contenu du—
No 194 RUE DU CAMP.
Dans l'affaire de Chas Baldwin vs ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 41,554.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur, Bureau No 148 rue Gravier, MARDI, 17 avril 1894, à 11 heures A. M., au magasin 194 rue du Camp, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division —, daté et signé le 4 avril 1894, dans l'affaire ci-dessus mentionnée—

Le contenu de l'établissement de papiers peints susdit, comprenant un fort lot des derniers dessins de papiers peints, moulures, installations, bureaux, étagères; le tout d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant.
7 av—7 10 17

QUEEN & CRESCENT ROUTE
26 HOURS TO CINCINNATI — SHORTEST QUICKEST AND BEST WITH THROUGH SLEEPING CARS — 11 HOURS TO BIRMINGHAM

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETÉ DE BATTURE
—ET—
Sites Convenables pour Bâtir
—DANS LE—
SIXIÈME DISTRICT.
A l'Encan.

A. Storrs & Bennett Co vs Dame Vve Patrick Harnan et al.

No 40,166—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR J. H. O'CONNOR & Co.—ALFRED C. GREEN, encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 11 avril 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre daté et signé dans la susdite affaire le 8 mars 1894, par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir—

1° Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, carré d'ilet No 79 1/2 borné par la rivière Mississippi et les rues Water, Upperline et Lyon, composé du terrain No 4 et de la moitié contiguë du terrain No 5, mesurant 45 pieds de façade rue Water, sur 150 pieds de profondeur, avec droit à l'une quelconque ou à toutes les additions y appartenant.

2° Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 27 borné par les rues Chestnut, Broadway, Ferdinand et Elisabeth. Le dit terrain est désigné par le No 11 et mesure 30 pieds de façade rue Chestnut, sur 120 pieds de profondeur.

3° Cinq certains terrains, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet No 83 borné par les rues Burthe, Chestnut Broadway et Troisième, désignés comme les terrains Nos 16, 17, 18, 19 et 20 et mesurant comme suit:

Le terrain No 16 a 30 pieds de façade rue Chestnut, sur 120 pieds de profondeur.

Les terrains Nos 17, 18, 19 et 20 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Burthe, sur 120 pieds de profondeur. Le dit terrain No 17 forme le coin des rues Burthe et Chestnut.

4° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet No 3 borné par les rues South, Front, Walnut et la propriété de la succession Foucher. Le dit terrain est désigné par le No 4 et mesure 30 pieds de façade rue Walnut, sur 160 pieds de profondeur.

Conditions de la Vente.

Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs; et le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt sur la partie non payée, à partir du jour de l'adjudication, jusqu'à parfait paiement, avec la clause usuelle de lien du vendeur et de sécurité pour la partie non payée du prix d'achat. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1894, en sus du prix de l'adjudication, et feront un dépôt comptant de 10 pour cent du prix d'achat, au moment de la vente.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Geo. C. Préot, notaire.
10 mars—10 14 21 28—av 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété-Cottage dans le Quatrième District,

No 52 rue Philip, entre les rues Rousseau et Fulton,

—A L'ENCAN.—

Succession de Mme Marie Sullivan, née Mealley.

No 41,628—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR J. H. O'CONNOR & Co—ALFRED C. GREEN, encanteur—Bureau No 56 rue Carondelet MERCREDI, 11 avril 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, en date du et signé dans la susdite affaire, le 7 mars 1894 il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Philip, Rousseau, Soraparu et Fulton. Le dit terrain est désigné par le No 115 sur un plan de Hugh Grant, voyer de la ville, en date du 2 février 1844. Le dit terrain mesure 29 pieds 4 pouces et 6 lignes de façade rue Philip, sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre parallèles, mesure américaine.

Les améliorations sur le dit terrain comprennent le cottage bien connu sous le No 52 de la rue Philip.

Conditions de la Vente:

Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit, avec intérêt de 8 pour cent par an; lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour l'année 1894 en sus du prix de l'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant, au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant J. R. Légier, notaire.
10 mars—10 14 21 28—av 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante
—DE—
propriété de valeur, propriété améliorée dans le premier district.

La résidence en briques à trois étages, No 271 rue Camp, entre Delord et Calliope.

A L'ENCAN. A CREDIT.

Succession de Thomas W. Bethick.

No 37,641—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR JOHN H. O'CONNOR—Alfred C. Green, encanteur, Bureau No 56 rue Carondelet — MERCREDI, 2 mai 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé dans l'affaire, ci dessus le 21 décembre 1893, et un ordre subséquent daté et signé le 21 mars 1894 il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Le Cercle, St-Charles Delord et Calliope, désigné comme lot A sur un plan de L. H. Pilié, assistant voyer de ville, le 11 octobre 1881, et mesurant 23 pieds 11 pouces de face à la rue Camp sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles, et est composé d'une portion du lot original No 11.

Les améliorations sur le dit lot de terre consistent d'une résidence en briques à trois étages connue par le No 271 rue Camp, ayant salon, salle à manger, cuisine, vestibule au premier, plusieurs chambres à coucher.

Conditions de la vente.—Comptant ou un tiers comptant, la balance à un crédit d'un et deux ans avec intérêt de 7 pour cent par an garantie par hypothèque et privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie le tout au gré des acquéreurs. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent du prix de leur enchère au moment de la vente.

Acte notarié, aux frais des acquéreurs.

Actes de vente pardevant Wm Morgan Gurley, notaire,
27 mars—27 28—4 11 18 25 avril—2 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

DOUBLE COTTAGE DE CHOIX
—DANS LE—
TROISIÈME DISTRICT
Nos 299 et 299 1-2 avenue de l'Esplanade,
Entre les rues Prieur et Johnson.
AUX ENCHÈRES.

Succession du Dr J. F. Beugnot.

No 23,676—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR J. H. O'CONNOR & CIE.—Alfred C. Green, encanteur,—Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI, 9 mai 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu et signé dans l'affaire ci dessus, le 29 mars 1894, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le charmant cottage double Nos 299 et 299

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

1/2, avenue de l'Esplanade dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue de l'Esplanade et les rues Kerlerec, Prieur et Johnson.

Le terrain comprend deux lots désignés par les numéros 7 et 8 d'après un plan dressé par J. A. Depouilly, assistant voyer de ville, en date du 26 octobre 1866 et déposé à l'étude de W. J. Castell, notaire.

Les dits lots se touchent et mesurent 29 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à l'avenue de l'Esplanade, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les cottages sont retirés de la rue et sont attrayants dans leurs apparences et par leur location, ils commandent toujours un bon loyer, ils rapportent maintenant $480 par an.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste s'il y en a, à un crédit d'un et deux ans avec intérêt de 6 pour cent par an, privilège et lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de garanties. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent du prix de son enchère comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Edgar Grima, notaire.
1 avril—1 4 11 18 25—mai 2 9.

PAR E. CURTIS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENTS REMUNERATIFS
—EN—
Propriétés Foncières
DE CHOIX
A L'ENCAN
Rapportant $936.00
—EN—
Total de Loyers Annuels.
Mercredi, 18 Avril 1894

Succession de George B. Ittmann.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.—No 40,458.

PAR E. CURTIS & CO.—E. Curtis, Encanteur—Bureau No 201 rue du Canal—Le MERCREDI, 18 Avril 1894 à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 14 mars 1894, nous procéderons à la vente à l'enchère publique, de la propriété foncière ci-après, à savoir—

LA RÉSIDENCE
No 400 rue Ursulines.

1° Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet 76, borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Tonti et Miro, désignés par les Nos 7 et 8 sur un plan daté le 15 mars 1846 déposé au bureau de A. D. Doriocourt, notaire; les dits lots mesurent chacun, en mesure américaine trente pieds de face à la rue Ursulines sur cent seize pieds huit pouces deux lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

No 393 rue Ursulines.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Hôpital, Tonti et Miro et désigné comme le numéro 10 du dit ilet sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. D. Doriocourt, notaire, le 1er juillet 1845, le dit lot ayant trente pieds de face à la rue Ursulines sur une profondeur de cent trente pieds.

No 230 rue Prieur.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, et désigné par le No 1 dans l'ilet borné par les rues Prieur, Johnson, Hôpital et Quartier, sur un plan dressé par A. Persac daté le 27 décembre 1867, et déposé au bureau de Abel Dreyfous, notaire en cette ville, le quel dit lot mesurant, en mesure américaine, vingt-cinq pieds de face à la rue Prieur sur cent quarante-sept pieds huit pouces quatre lignes plus ou moins de profondeur entre lignes parallèles, borné sur le côté le plus près de la rue Hôpital par le lot No 2 du dit plan.

No 218 rue Miro.

4° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Miro, Tonti, St-Philippe et Ursulines, désigné par le No 4 sur un plan dressé par L. H. Pilié le 1er janvier 1839 déposé au bureau de E. Bouny, notaire en cette ville et lequel dit lot mesure trente deux pieds de face à la rue Miro, trente-cinq pieds cinq pouces sept lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de soixante-six pieds quatre pouces une ligne du côté le plus près de la rue Ursulines et vingt-sept pieds huit pouces cinq lignes de profondeur sur la ligne de côté opposé.

No 222 rue Miro.

5° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Miro, Tonti, St-Philippe et Ursulines, formant une partie du lot désigné par le No 5 du dit ilet, laquelle dite portion de terre mesure seize pieds de face à la rue Miro, dix sept pieds deux pouces sept et demie lignes de la largeur dans le fond, soixante-onze pieds deux pouces de profondeur sur la ligne qui la divise de la partie qui reste du dit lot No 5, et soixante quatre pieds onze pouces cinq lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Ursulines, et est cette portion du dit lot No 5 la plus près de la rue Ursulines.

No 238 rue Johnson.

6° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Hôpital, Galvez et Quartier, et désigné par la lettre B dans un acte pardevant Eusèbe Bouny, notaire en cette ville, et lequel dit lot mesure vingt huit pieds de face à la rue Johnson sur une profondeur de cent pieds, plus ou moins.

No 266 rue St-Philippe.

7° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Derbigny, Dumaine et Roman, désignés par le No 1 sur un plan fait par F. L. Tourne, mars 6 1861, déposé comme plan No 53 au bureau de A. E. Bienvenu, notaire; le dit lot mesure vingt un pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue St-Philippe, sur cent vingt quatre pieds huit pouces deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout en mesure américaine.

No 269 rue Galvez.

8° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Johnson, St-Anne et Dumaine, formant une partie du lot désigné par le No 4 sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer, le 22 décembre 1836, déposé en l'étude de Félix Grima, notaire public en cette ville, laquelle partie ou portion du dit lot mesure quinze pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent deux pieds onze pouces six lignes sur la ligne de division du lot No 5, et quatre-vingt-dix sept pieds, plus ou moins sur l'autre côté de la ligne qui divise la dite partie ou portion de la balance du dit lot No 4.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit et toutes les clauses usuelles

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS & CIE.

de garantie. Les actes de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs; les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1894. Les plans sont à la Bourse.

E. CURTIS & CO.,
Encanteurs de Propriétés Foncières,
201 rue Canal.
17 mars—17 18 21 25 28—av 4 11 15 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de W. B. Ringrose.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D—No 39,913.—

MERCREDI, 25 avril 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Division D de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, daté et signé le 22 mars 1894, la propriété ci-après décrite—

1° Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Robin et Terpsichore, un des lots étant désigné par le No 1, d'après un croquis annexé à un acte de partage passé pardevant Robert J. Ker ancien notaire en cette ville, le 9 mars 1854 et les deux autres lots sont désignés par les numéros 3 et 4, d'après un plan fait par Jos. Pilié, voyer, en date du 21 mars 1836, annexé pour référence à un acte passé pardevant D. L. McCay, ancien notaire en cette ville, le 31 mars 1842; le dit lot numéroté 1 mesure, au pied français, 30 pieds de face à la rue Annonciation sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, suivant au croquis ci-dessus; le lot No 3 ci dessus mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annonciation sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; le dit lot No 4 touche au lot ci-dessus No 3 dans le fond, et mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant en quelque sorte, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Philip, Annonciation et Première, désigné comme le lot No 283, sur un plan de Hugh Grant, voyer, en date du 2 février 1844, et déposé pour référence au bureau de L. R. Kenny, ancien notaire dans la paroisse Jefferson, en cet Etat, lequel dit lot forme l'encoignure des rues Laurel et Philip, mesurant 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la dite rue Laurel, entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage en commun avec le lot adjacent No 259, d'une allée de —— pieds de large formée de portions égales de chacun des dits lots pour l'usage commun de chacun d'eux.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumera les taxes de 1893, 10 pour cent au moment de l'adjudication et paiera les actes de vente pardevant John J. Ward, notaire.

E. CURTIS & CO.,
Encanteurs de Propriétés Foncières.,
201 rue Canal.
25 mars—25 28—4 11 18 22 avril à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

ACTIONS! ACTIONS!
Mercredi, 11 Avril 1894.
—A LA—
Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles,
A MIDI.

SUCCESSION DE W. B. RINGROSE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.—No 39,913.

MERCREDI, 11 avril 1894 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, nous vendrons à l'enchère publique d'après et en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District, Division D, paroisse d'Orléans, daté et signé le 28 mars 1894, les ACTIONS décrites comme suit:

10 Certificats du Fonds-Capital de la Crescent City Brewing Company.
9 Actions de la Louisiana Excavating and Manufacturing Company.
10 Actions du Fonds-Capital de la Rosetta Gravel Paving and Improvement Company.

Conditions—Comptant; un dépôt de 10 pour cent doit être fait au moment de l'adjudication.

E. CURTIS & CO.,
Encanteurs de Propriétés Foncières et Actions,
201 rue du Canal.
29 mars—29—avril 1 4 7 8 9 10 11

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Helena McArtin, épouse décédée de Francis Hagan.

No 40,891—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

No 125 rue Sud Claiborne.

PAR DANZIGER & STERN, D. Danziger, encanteur—Bureau, No 59 rue Carondelet—MERCREDI, 25 avril 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la susdite Cour Division C, signé et daté le 16 mars 1894, dans l'affaire ci dessus mentionnée, il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 125 Sud Claiborne, située dans le Premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Perdido, Claiborne et Willow, désignée par le No 6, sur un plan qui en a été fait par J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, le 11 octobre 1870, d'après lequel la dite portion mesure 76 pieds 6 pouces et 4 lignes de façade rue Claiborne, 19 pieds 4 pouces de profondeur sur la limite latérale la plus proche de la rue Willow, 97 pieds de profondeur de l'autre côté la plus proche de la rue Clara et 30 pieds 5 pouces de largeur à l'arrière.

Les améliorations comprennent une maison de résidence à deux étages en bois, ayant sept chambres, auvent, citerne, etc.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumant le paiement des taxes de ville et d'Etat sur la propriété pour l'année 1894.

L'acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.
25 mars—25 28—av 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage entre les héritiers.
Une jolie Résidence dans le district des fleurs.
No 247 rue Deuxième, entre Prytanée et Colisée.
Le terrain mesure 89-4-4x102.

Louis M. Grossman vs Adolphe Grossman et als.

No 41,664—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & STERN—D. Danziger, Encanteur.—Bureau No 59 rue Carondelet.—MERCREDI, 2 mai 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de vente signé le 14 et le 27 mars 1894, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Deuxième, Colisée et Prytanée.

Laquelle portion de terre est désignée par la lettre "B" sur un plan et certificat de voyer fait par L. H. Pilié, voyer, et mesure, au pied américain, 89 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la dite rue Deuxième sur une profondeur de 102 pieds entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations portent le numéro municipal 247 rue Deuxième et consistent en une résidence en bois à deux étages et mansarde, retirée de la banquette, avant de grandes plates bandes et jardin et large vérandahs de face et en arrière, et contenant corridors, salons, boudoir, salle à manger, cuisine, office, chambres à bain, sur le deuxième étage 6 chambres et dans les mansardes 2 chambres finies avec cabinet à chaque chambre.

La propriété peut être visitée avec des cartes des encanteurs, et est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1894, à raison de $72.50 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste s'il y en a, en un crédit d'un et deux ans représenté par des billets d'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement, garantis par privilèges et lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

L'acte de vente doit contenir toutes les clauses de garanties non-aliénando; le transfert de la police d'assurance et 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès.

L'acquéreur assumera les taxes de 1894 en sus du prix de son adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant.

Acte de vente, pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.
31 mars—21—av 4 11 18 25—mai 2

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Attrayante
—DE—
Propriétés de Choix Rémunératrices
—DANS LES—
Premier et Quatrième Districts.

Cette propriété de coin de valeur, No 376 rue Deuxième, coin St-Denis.

Le splendide emplacement de commerce et résidence, Nos 358 et 358 1/2 rue Deuxième, près du Marché de cette rue.

Le joli cottage double, Nos 630 et 630 1/2 rue St-Denis, entre Première et Deuxième.

Le cottage double No 219 rue Claiborne, entre les rues Clio et Erato.

Succession de Patrick Short.

No 40,754—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

A des conditions faciles.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, 159 rue Commune—MERCREDI, 11 avril 1894, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 9 mars 1894, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Patrick Short, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur améliorée ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et avantages qui y sont attachés ou qui en quelque sorte en font partie, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Deuxième, Dryades, St Denis et Troisième. Le dit terrain mesure [37] trente sept pieds [6] six pouces de façade rue Deuxième, sur une profondeur de cent dix [110] pieds, entre lignes parallèles, et étant composé du terrain No trois.

Les améliorations comprennent la grande maison double en bois connue sous les numéros municipaux 358 et 358 1/2 de la rue Deuxième. Le No 358 est occupé comme restaurant et salon d'huîtres, avec résidence à l'arrière, par M. Joseph Geuffrie; et le No 358 1/2 est occupé comme buanderie et résidence par Hing Sing. Cette propriété est admirablement située pour un commerce de détail, à proximité du marché de la rue Deuxième, près d'églises et d'écoles, et elle est bien louée rendant un revenu mensuel d'environ $26.

2° Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges et tout ce qui y appartient et qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Deuxième, St Denis, Dryades et Troisième, formant l'angle des rues Deuxième et St Denis, et mesurant vingt six (26) pieds de façade rue Deuxième, sur cent douze (112) pieds huit pouces (8) de profondeur et de façade rue St-Denis; le tout d'après un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, en date du 26 mai 1853 déposé en l'étude de W. H. Peters, ancien notaire, de cette ville.

Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, occupée comme épicerie et résidence, et portant le No 376 de la rue Deuxième, coin St Denis. Aussi une maison de résidence en bois à deux étages, située immédiatement derrière la maison du coin. Elle a environ quatre chambres, galerie, etc., et fait face à la rue St-Denis. La situation est extrêmement désirable, et moyennant une faible dépense pourrait être transformée en un attrayant magasin d'épicerie de coin de rue ou autre magasin de commerce.

3° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les numéros municipaux 630 et 630 1/2 de la rue St-Denis, et tous les droits, passages et avantages qui y sont ou, en quelque sorte, y appartiennent situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St Denis, Première, Deuxième et Dryades, et désigné comme le terrain huit sur un plan de Moellhausen, le 10 septembre 1844, déposé en l'étude de L. Hermann ancien notaire de cette ville. La dite propriété mesure trente (30) pieds de façade rue St Denis, sur cent vingt cinq (125) pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un joli cottage double ayant environ 4 ou 5 chambres de chaque côté avec galerie devant bâtie à distance de la rue et portant les (vieux) numéros municipaux 650 et 630 1/2 de la rue St-Denis. Bonne situation toujours louée et rendant un revenu mensuel de $24 environ, à proximité de marchés, d'églises, d'écoles, et une ligne de chemin de fer, passe devant.

4° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes et chacune des bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de cette ville, carré d'ilet compris entre les rues Claiborne, Clio, Erato et Willow (ci-devant Market). La dite portion de terre mesure trente-quatre (34) pieds plus ou moins de façade rue Claiborne, sur cent vingt deux (122) pieds huit (8) pouces et sept (7) lignes plus ou moins de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison double en bois à deux étages, ayant environ 2 chambres et cuisine de chaque côté, est toujours louée et donne un revenu d'environ $12 par mois; est située près des usines du chemin de fer Illinois Central.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, 7 0/0 par an d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. Les améliorations devront être assurées pour une somme suffisante à couvrir le montant des dits billets, et les polices transférées, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1894 en sus du prix d'adjudications. Un dépôt de 10 0/0 sera exigé sur le prix de la vente au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant George Préot, notaire, aux frais des acquéreurs.
11 mars—11 14 21 28—av 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Propriété d'Encoignure,
—DANS LE—
DEUXIEME DISTRICT.
Une Grande et Substantielle Résidence et Magasin en Bois à deux Etages,
Coin des rues Broad et Douane

Succession d'Euphrosine Durand, épouse de Jean Marie Sahuqué.

No 40,841—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—MERCREDI, 2 mai 1894, à midi, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 3 avril 1894, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Mme Euphrosine Durand, épouse de Jean Marie Sahuqué. Dossier No 40 841, il sera vendu à l'encan—

Ce terrain de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Broad, Canal, Douane et White, et mesurant 34 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Broad sur une profondeur et face à la rue Douane de 123 pieds 1 pouce et 5 lignes et 123 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne opposée qui le divise du lot No 14.

Les améliorations consistent en une bâtisse confortable et bien bâtie en bois à double corps de logis, subdivisée en appartements de résidence au 1er étage et magasin au rez-de-chaussée. La location est très choisie sur cette belle avenue pavée avec du gravois et principalement attrayante pour emplacement d'affaires et résidence en même temps; étant dans une section bien peuplée et s'améliorant journellement, près de la rue Canal et des chars urbains. Une portion de la propriété rapporte un loyer nominal, mais l'encoignure est habitée par les héritiers et plusieurs offres pour louer ont été faites et refusées avant de compléter la vente.

Conditions—Deux tiers comptant, le reste à un crédit d'un et deux ans, avec billets garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant J. V. Guillotte, notaire. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1894, en sus du prix de son adjudication, et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.
4avril—4 11 18 25 mai 2 9

La "PHOSPHATINE FALIÈRES" est l'aliment le plus agréable et le plus recommandé pour les enfants dès l'âge de 6 à 7 mois, surtout au moment du sevrage et pendant la période de croissance. Il facilite la DENTITION, assure la BONNE FORMATION DES OS, prévient ou arrête les DÉFAUTS DE CROISSANCE, empêche la DIARRHÉE si fréquente chez les enfants, etc.

Paris, 6, Avenue Victoria, 6, Paris

DÉPOT A LA Nlle-Orléans: J.-L. LYONS & C, 42-44 CAMP, ET TOUTES PHARMACIES.

PARFUMERIE ORIZA
L. LEGRAND
Place de la Madeleine, 11
PARIS

DERNIÈRES CRÉATIONS
Produits au DATURA INDIEN

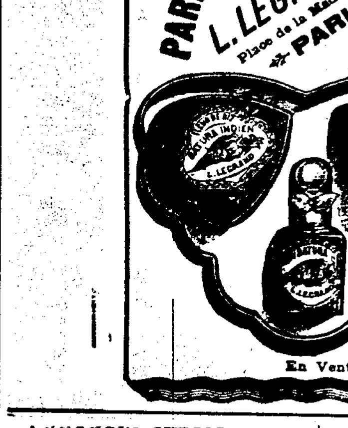

Essence . . . . . . DATURA INDIEN
Poudre de Riz . . . . DATURA INDIEN
Savon . . . . . . DATURA INDIEN
Eau de Toilette . . . DATURA INDIEN
Huile . . . . DATURA INDIEN
Lotion pr les Cheveux. DATURA INDIEN

Sachets Oriza Solidifiés
ÉLÉGANTES PLAQUETTES
16 ODEURS EXQUISES

En Vente dans toutes les principales Maisons.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Comptes Ouverts et de Livres de Comptes, etc.

George D. Geddes vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28 029—En vertu d'un ordre de vente daté 2 mars 1894, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 11 avril 1894, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un lot de comptes ouverts et de livres de comptes, etc, tenus par l'insolvable.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
31 mars—31—avril 3 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du quatrième district.

E. A. Carrère vs John B. Schmitt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 41,631—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 11 avril 1894, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages qui s'y trouvent, y appartenant ou de toute autre façon en faisant partie, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Deuxième, Annonciation et Troisième, désignés sur le rôle d'assessment de la ville comme les lots Nos onze et douze de l'ilet No 97, et mesurant chacun trente-un pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Laurel, sur cent pieds de profondeur et trente et un pieds six pouces et deux lignes de largeur dans le fond pour le lot No onze, et trente et un pieds deux pouces de largeur dans le fond pour le lot No douze.

Saisi dans la susdite affaire.

Termes et Conditions.

1° Pour du comptant à un montant suffisant à payer et satisfaire le premier billet ici en litige à savoir: un billet tiré par John B. Schmitt, à son propre ordre et par lui endossé, en date du 30 janvier 1893, et payable un an après date pour la somme de six cent quatre-vingt dollars ($680) avec intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de leur date jusqu'à leur paiement; cinq pour cent d'honoraires d'avocat sur la somme en litige pour huit dollars, frais du greffier, et les dépens et charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur ladite propriété.

2° L'acquéreur assumera le paiement du second billet ici décrit en litige savoir: Un billet souscrit par John B. Schmitt à son propre ordre et par lui endossé en date du 30 janvier 1893, et payable deux ans après date pour la somme de six cent quatre-vingt ($680) avec intérêt au taux de huit pour cent à partir de la date jusqu'à paiement, garanti par hypothèque du vendeur et privilège sur ladite propriété, selon un acte passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 30 janvier 1893.

3° Et, la balance du prix de l'adjudication, s'il en est, comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mars—8 15 22 29—avril 5 11

C. E. KELLS & M. VIET
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
[illegible] Opérations de toute[illegible]
le recours de leur art.
[illegible] de palais artificiels

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées de valeur du sixième district.

Equitable Guarantee Homestead Association vs H. Rolling.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 41,224.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 11 avril 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages privilèges et tout ce qui y appartient, ou qui en fait partie, située dans le Sixième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Annonciation ci-devant Jersey, Léontine, Laurel et Valmont, désigné par la lettre A, sur un plan ou certificat de L. H. Pilié assistant voyer de ville, en date du 10 novembre 1884, et annexé à un acte de vente de Patrick Burke à Joseph E. Coleman pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 12 novembre 1884, et mesurant, mesure américaine, soixante-deux pieds quatre pouces de façade rue Laurel sur cent douze pieds deux pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne latérale la plus proche de la rue Valmont, cent treize pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Léontine. La dite portion de terre étant composée de tout le terrain No 16 et une portion des terrains Nos 15 et 17 sur le dit carré, que Patrick Burke a acquis par achat de la succession de Thomas Rogers, par acte par devant W. B. Kleinpeter, notaire en cette ville, le 3 juin 1875.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
8mars—8 15 22 29 avril 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de Valeur dans le Sixième District.

Sophie Bendernagle, veuve de John Bendernagle, Exécuteur Testamentaire,

Versus

Mme Susan Ann Sampson et Thos. H. Sampson, son mari, pour l'autoriser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,301.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire mentionnée ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI 18 avril 1894, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Front, Lyon, Bordeaux et le fleuve Mississipi, désignés comme suit, à savoir:

Trois sont désignés par les numéros six, sept et huit sur un plan de C. A. Hedin, voyer, daté le 30 janvier 1848, et déposé au bureau de L. R. Kenny, ex-notaire, d'après lequel les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Front, la même façade sur le fleuve sur cent cinquante pieds de profondeur plus ou moins, et les autres deux lots sont désignés comme lots neuf et dix sur un plan du dit Hedin, voyer daté le 15 janvier 1848 et déposé au bureau de L. Herrmann, ex-notaire d'après lequel les dits lots mesurent chacun trente pieds de face à la rue Front, la même façade sur le fleuve sur cent soixante pieds de profondeur plus ou moins, le lot Dix formant le coin de la rue Front et Lyon, les dites mesures de profondeur de tous les dits lots allant de la rue Front au fleuve Mississipi.

Ensemble avec tous les atterrissements et toutes les alluvions qui se sont ou pourront se former sur la rive du dit fleuve en face de la propriété décrite ci-dessus.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—17 22 30—avril 6 13 18

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 15 mars 1894.

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Pontchartrain, à la tête de la rue Champs Elysées:

Tous les jours (excepté les dimanches) à l'arrivée du train de 4 heures P. M.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours (excepté les dimanches) à 5.30 heures A. M.

L'eau et le temps le permettant.

EXCURSIONS:

Tous les Dimanches, par le train de 8 h. A. M.

Frêt reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE., Agent
30avril— No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre, Et entre New-York et Alexandrie, Egypte, via Paris, (valable 60 jours).

1re classe, $169. 2me classe $116.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite partiront comme suit:

LA GASCOGNE, Baudelon, samedi, 14 avril
LA BRETAGNE, Rupé, samedi, 21 avril
LA TOURAINE, Santelli, samedi, 28 avril

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine.........$80 et $160 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe.........$60
Entrepont, $24.50, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

EMMANUEL E. PREVOST,
Agent général du Sud,
45 rue Baronne

CROMWELL STEAMSHIP CO.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Steamers:
HUDSON.........Mercredi, 11 avril.
KNICKERBOCKER.........Mercredi, 18 avril.
LOUISIANA.........Mercredi, 25 avril.

Partiront de leur quai à 8 a. m. au pied de la rue Toulouse:

Assurance de Marine sur Cargaison un Quart pour Cent.

Taux et Connaissements Directs donnés pour tous les Points de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etranger.

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour frêt ou passage s'adresser
ALFRED MOULTON & CO.
4 mars—1 an Rue Carondelet No 41

PAR'OIDIUM
(Pas poison!)

Merveilleux remède pour toutes maladies de la vigne et des arbres fruitiers.

Puissant destructeur des poux des bestiaux ainsi que des insectes et des vers qui ravagent les jardins et les champs.

Le Par'oidium Extract, est un désinfectant sans rival, détruisant les punaises, les coquerelles et leurs œufs, les fourmis, etc., etc.

Une boîte d'échantillon expédiée franco, contre l'envoi de 30 cents à M. F. C. Boucher, Saint Paul, Minnesota.

Agents demandés partout.
11avril—3m

IF YOUR BACK ACHES,
Or you are all worn out, really good for nothing, it is general debility. Try BROWN'S IRON BITTERS. It will cure you, cleanse your liver, and give a good appetite.

FEUILLETON.

No 21 Commencé le 18 mars.

Le Brick d'Ébène.

—PAR—

GEORGES PRADEL.

PREMIÈRE PARTIE.

LA FOLLE DE KERMOR.

V

UN AMI INCONNU.

(Suite).

Tout d'abord les quelques coups du début furent favorables et amenèrent devant lui un tas assez considérable de plaques et de pièces d'or.

Ce dernier succès aurait dû lui suffire. Le conseil de la sage raison lui murmurait à l'oreille de lever le siège et de partir une fois sa première banque terminée par un gain assez sérieux. Et de fait, il quitta la salle au grand étonnement de ses adversaires.

Alexis Monteray, assis au milieu des joueurs, ne perdait pas de vue le baron. De plan arrêté, il n'en avait aucun. Comment aller demander à ce misérable l'adresse de sa femme?.... Comment lui arracher ce secret?.... Connaissait-il seulement l'endroit où s'était réfugiée la mère de Renée à son retour de Ny Slott, à l'heure où la nouvelle de la mort de sa fille avait dû la plonger dans le plus profond désespoir?....

Dans tous les cas, et avant toutes choses, de grandes précautions étaient à prendre avec ce sinistre gredin.

Il ne fallait pas se laisser percer à jour par lui.

S'il se doutait de la miraculeuse résurrection de l'infortunée, il était homme à aller vendre aussitôt ce secret, au poids de l'or, au premier intéressé, le comte Wladimir Falontine lui-même. Tout en jouant petit jeu, les cartes n'étaient qu'un prétexte pour motiver sa surveillance, il suivait attentivement du regard le baron.

Celui-ci, depuis qu'il tenait en poche quelques billets de mille, ne pouvait plus demeurer en place. Comme un puissant aimant attire à soi un morceau de fer, le jeu ne lui permettait pas de s'éloigner, le faisant aller et venir, agité, tout autour de la grande table.

L'argent qu'il venait de gagner lui était indispensable, cependant, pour boucher de nombreux trous, payer les plus criardes dettes.

Peu lui importait, la passion, à un moment donnée, allait être la plus forte, le joueur devait revenir à son inéluctable vice.

Trois heures durant le baron hésita, tergiversa.

Puis, prenant enfin son parti, il rentra dans la lice, se faisant annoncer avec 5,000 francs en banque.

Suivant tous les combats intimes qui se livraient dans l'âme d'Andréa, Alexis Monteray était par instants effrayé de l'expression sinistre que prenait sa physionomie.

—Cet homme est capable de tous les crimes,—se disait il tout bas....—Pauvre Renée....Et songer que c'est moi qui suis désormais son seul défenseur!

Le baron s'était donc remis à tailler.... Mais cette fois la chance tournait avec une stupéfiante brutalité. Et ce fut avec une rapidité vertigineuse que les cinq mille francs commencèrent à disparaître.

Dès lors, Cazérès perdit la tête.

Ses yeux s'injectèrent, son teint devint d'une lividité terreuse, haletant, couvert d'une sueur d'agonie, alors que les derniers billets de cent francs se dispersaient comme les autres.

Un coup restait à donner, et s'il était perdu comme les précédents, inévitablement la banque sautait.

Alexis Monteray, anxieusement, suivait ce jeu de scène.

Un pressentiment intime lui annonçait qu'il allait se passer droit devant lui un drame terrible.

Le portefeuille du baron se trouvait sur la table même, à l'endroit où il donnait les cartes, à porté de sa main.

A cet instant, Andréa Cazérès laissa échapper les cartes qu'il tenait entre ses doigts, ces cartes tombèrent en paquet sur le porte feuille même.

Le baron les releva, mais, en même temps, il avait eu soin de mêler à ce paquet de cartes une portée préparée dans le portefeuille.

Le tour, il faut bien le reconnaître, avait été prestement exécuté.

Alexis Monteray croyait être le seul à avoir compris cette si adroite préparation d'une portée.

Il se trompait.

L'un des joueurs, placé debout derrière Andréa Cazérès, veillait.

Il avait parfaitement vu l'addition des cartes préparées.

Le baron, pendant quelques secondes, put se croire sauvé. Les enjeux étaient faits, il donnait les premières cartes, lorsqu'une main, brutalement, s'abattait sur son épaule, des doigts nerveux s'emparaient de ses cartes et une voix impérieuse commandait aux croupiers:

—Comptez les cartes de la banque.... M. Cazérès vole.... Je viens de le voir ajouter une portée de cartes.

Le joueur qui parlait ainsi n'était autre que Raoul de Boisdéant.

Se rapprochant du baron Cazérès pour le surveiller de près, afin de pouvoir rendre compte à son ami Monteray des faits et gestes de celui-ci, il avait surpris Andréa en flagrant délit de vol et n'avait écouté que son indignation, dénonçant immédiatement le criminel.

Les cartes étaient comptées et une double portée de douze cartes était constatée en trop dans le sixain de la banque. De plus, d'autres portées toutes prêtes étaient trouvées dans le portefeuille du baron.

Les joueurs dépouillés criaient très fort, ils s'élançaient sur le filou et le bousculaient violemment, le poussant du côté de la porte.

—Mais je vais sortir!.... je vais sortir,—répétait impudemment celui ci, la tête haute, le regard provocant.—Je ne demande qu'à m'expliquer.... Tout ceci n'est que le résultat d'une déplorable erreur.... une coïncidence malheureuse... Je sortirai.... je sortirai!....

Les joueurs cependant ne parlant pas d'appeler la police, le baron Andréa Cazérès commençait à se rassurer et à reprendre tout son aplomb.

Bientôt, il se trouva sur le boulevard ayant dégringolé, beaucoup plus vite qu'il ne l'aurait voulu, le grand escalier du cercle.

Il était seul! Son chapeau cabossé, ses vêtements en désordre témoignaient de la lutte qu'il venait de soutenir.

Ramassant son chapeau, qu'on lui avait venait de jeter à ses pieds, il se secoua, s'essuya le front, les joues, cherchant à se remettre de cette chaude alerte.

Puis ayant brossé son couvre-chef, défripé ses vêtements, il s'arrêta indécis, il tourna deux fois sur lui-même, cherchant à s'orienter.

Pas gaie, la situation!......

Les derniers billets de cent francs étaient restés au pouvoir de l'ennemi, sur la table de jeu, à côté des cartes souillées de la banque.

Rien.... Plus rien.... les doublures des poches se touchaient toutes, plus que vides.

Et se parlant à lui-même, seul à cette heure sur le boulevard, en face de cette nécessité irritante, il s'écriait tout haut:

—Allons! il n'y a pas à dire....Il faut que je retourne encore auprès de ma femme....

Ces paroles, si incidentes en apparence, avaient fait cependant fortement battre son cœur.

Derrière un kiosque de journaux, fermé à cette heure, Alexis Monteray, embusqué là pour surveiller Cazérès, n'avait pas perdu un geste de sa nerveuse pantomime.

S'élançant sur ses traces au moment où on le jetait brutalement à la porte du cercle, Alexis s'était glissé derrière le kiosque, et les paroles prononcées par le baron, il venait de les entendre.

Le baron remontait maintenant du côté de la chaussée d'Antin.

—Savoir,—murmura-t-il à part lui,—savoir si elle voudra me recevoir....Ah! bah! qu'elle le veuille ou ne le veuille pas, j'ai la loi pour moi. Nous ne sommes ni divorcés, ni séparés.... Il faudra bien qu'elle fasse contre fortune bon cœur.... Car je n'ai pas le choix des moyens.... Ah! si je savais seulement où peut se trouver ce gueusard de Wladimir!.... Rendez donc service aux gens pour qu'ils vous lâchent de cette façon indigne.... S'il était trouvé là, ce soir, cela ne serait pas arrivé.... D'ailleurs, je ne me serais pas laissé bêtement pincer.... Car il faut avouer que j'ai été stupide.... Mais voilà!.... On est emporté, nerveux!.... On manque de sang-froid....et il vous arrive malheur.... En attendant, me voici sans asile, sans ressources, et sans cette vieille folle de Gabrielle, je ne saurais où aller reposer ma tête.... Comme c'est agréable!.... Avec ça que la mort de sa fille a dû la mettre dans tous ses états!.... Ça va être d'un gai!

Ce soliloque prolongé à l'infini, avec une foule de variations, conduisait notre homme jusqu'au delà des boulevards extérieurs.

Et tout en suivant l'avenue de Saint-Ouen il ronchonnait encore:

—J'ai joliment bien fait de filer Gabrielle le jour où je l'ai rencontrée.... Autrement je ne saurais pas son adresse....

Puis, s'arrêtant et frappant du pied:

—Tonnerre!.... Pourvu qu'elle n'ait pas déménagé!....

Tout au bas de l'avenue de Saint Ouen brillait une lanterne à verres dépolis sur lesquels on lisait en grosses lettres le mot "Hôtel". La maison était de triste apparence avec les gales grisâtres de sa devanture, ses persiennes décolorées et jusqu'au pas de sa porte déplacé et disjoint.

C'est là que la malheureuse Mme Cazérès était venue chercher un asile, après l'horrible et dernier malheur qui avait à jamais brisé sa vie.

A Paris, au moment où elle se disposait à repartir pour le midi, où elle devait retrouver Renée qui devait être amenée à Nice, à bord du Brick d'Ébène, elle avait reçu une lettre de Wladimir lui annonçant, dans ses navrants détails, le naufrage de son yacht, la mort épouvantable de Renée, et comment aussi, lui, Wladimir, avait échappé à l'affreux sinistre par le plus grand des miracles.

Se figure-t-on le déchirant désespoir de la malheureuse mère.... Affolée, elle était tombée dans un état maladif et fiévreux, qui l'avait en peu de jours rendue l'ombre d'elle-même.

Alors, à bout de ressources, une fois encore, elle s'était réfugiée dans ce petit hôtel, voulant habiter ce quartier perdu, loin du bruit, loin des élégances de la grande ville.

La mort ne voulait pas d'elle, puisqu'elle continuait à vivre malgré l'atroce, l'inconsolable douleur qui lui déchirait l'âme.

Alors elle s'était souvenue d'une ancienne femme de chambre, Rosalie Chapus, qui avait quitté son service pour se marier. Rosalie, en se mettant en ménage, avait pris la direction de ce maigre hôtel de l'avenue de Saint Ouen, lequel répondait au titre pompeux d'hôtel d'Odessa et d'Arkangel.

Mme Cazérès avait retrouvé son ancienne femme de chambre dans les larmes. Mais, brave créature, Rosalie s'était souvenu de toutes les bontés de sa maîtresse. C'était une grosse Normande, bien doublée, aux joues déjà atteintes par la couperose, bien qu'elle n'eût guère dépassé la trentaine. Rosalie, de son nom de fille Rosalie Firmin, avait adoré de tout son cœur Chapus, un ancien petit employé à la Ville. Les économies de Rose permettaient à Chapus de s'établir, lui et sa femme avaient été parfaitement heureux de tout leur cœur. Puis la mort était venue.... Et la pauvre Rose avait été cruellement frappée.

Le malheur est une sorte de franc-maçonnerie qui supprime les distances sociales et rapproche les êtres. Rosalie Chapus avait donc continué à gérer tant bien que mal l'hôtel d'Odessa et d'Arkangel, et elle avait offert une chambre à son ancienne maîtresse, dès qu'elle s'était adressée à sa générosité et à son bon cœur.

Toutes les ressources de la baronne étaient dissipées, dispersées à tous les vents des désastres. A l'hôtel de Rosalie Chapus, Mme Cazérès avait donc trouvé un abri, elle vivait là dans une chambre spacieuse, proprette, située au premier étage et donnant sur la rue. Rose Chapus avait entendu que son ancienne maîtresse fût installée chez elle le moins mal possible.

—Vous me paierez plus tard, madame la baronne,—lui avait-elle dit,—quand il vous rentrera de l'argent. La chambre que vous allez occuper n'est pas louée, et d'ailleurs nous n'avons guère de clients en ce moment.

Il est vrai de dire que les attractions manquaient pour achalander l'hôtel d'Odessa et d'Arkangel. C'étaient des ouvriers, de modestes employés qui habitaient là, sans bruit, tranquilles, venant chercher le repos bien gagné après le quotidien et écrasant labeur.

Pour Mme Cazérès elle s'était retirée là, dans ce calme, gagnant de misérables petites sommes en travaillant à des ouvrages de broderie qui fatiguait horriblement ses yeux brûlés par les larmes.

Un jour, dans cette uniformité d'existence morne et désespérée qui lui donnait comme un avant-goût de la tombe, elle avait éprouvé un moment de frayeur.

Assise près de la fenêtre, elle brodait avec cette régularité persistante qui est la règle des êtres voués au travail, lorsque instinctivement ses yeux quittèrent son ouvrage et regardèrent dans la rue, et avait tressailli, en proie à une émotion profonde.

L'auteur de tous ses maux, le baron Andréa Cazérès, avait les yeux fixés avec une inquiétante persistance sur cette fenêtre derrière laquelle il avait certainement aperçu son visage......

Et il avait eu l'impudence de la saluer de la main avec une parfaite aisance et comme s'il l'eût quittée la veille. Se voyant reconnu, car la pâleur mortelle de la baronne prouvait bien qu'elle l'avait reconnu, il avait lentement remonté l'avenue de Saint-Ouen, sans autre démarche, se bornant à lui adresser un dernier salut.

Peu à peu, cependant, après le départ du misérable, la baronne s'était calmée.

—Je n'ai plus rien à craindre de lui,—avait-elle murmuré....—je n'ai plus rien.... il ne peut plus rien me prendre.

Elle se trompait. Cazérès pouvait lui enlever jusqu'à cette paix profonde dans laquelle elle vivait, seule avec sa douleur.

Au moment où se trouvant sans ressources sur l'asphalte du boulevard Cazérès avait dû s'avouer à lui-même qu'il ne savait même pas où passer la nuit, il s'était souvenu fort à propos de l'adresse de la pauvre femme qui, pour son malheur, portait encore son nom.

—Bah!—se répétait-il,—elle est si bête, si bonne, si bonne bête, elle sera encore trop heureuse de m'accueillir.... Le diable m'emporte, par exemple, si je sais quelle est la couleur que je vais pouvoir lui conter.... Parce que vraiment, avec elle, j'ai usé toutes les cordes.

—Bah! après tout,—conclut-il,—je suis bien bon de me casser la tête.......
Après tout, c'est mon droit.

Il remontait donc avec lenteur, sans se fatiguer, cherchant une combinaison dans son esprit de bandit pour reconquérir à une autre place la situation que son infamie,—il disait sa maladresse,—venait de lui faire perdre.

Il pouvait être une heure du matin; les rues, peu à peu, se faisaient désertes; aussi,—l'oreille d'un homme de proie tel que Cazérès est toujours en éveil,—aussi s'arrêta-t-il un instant au moment de traverser la place Moncey, à l'entrée du boulevard de Clichy.

Il en était certain, il venait d'entendre un pas cadencé qui semblait se régler sur le sien.

Non, il ne s'était pas trompé, et la preuve, c'est qu'au moment précis où il cessait de marcher, le pas s'arrêtait net pour repartir dès qu'il se remit en mouvement. Cazérès se garda bien de se retourner, son infaillible tympan lui apprenait, sans la moindre erreur, les agissements de l'inconnu qui s'était attaché à sa poursuite.

Une épouvantable inquiétude fit passer un frisson le long de sa colonne vertébrale.

Au cercle, s'était-on plaint?.... Etait-ce un homme de police qui le filait, pour lui sauter au collet au premier tournant?

Non.... Réflexions faites, c'était une supposition inadmissible. On n'y aurait point mis tant de façons.... Pourquoi un agent en bourgeois d'abord?.... En traversant la place des blais, Cazérès venait de nettement entrevoir son homme. Deux sergents de ville en tenue, et on l'eût emballé dans un fiacre, puis en route pour la préfecture, et vivement!

L'allure du suiveur était incertaine, indécise...... Et le baron de flairer aussitôt quelque mystère.

Les aventuriers de cette trempe sont toujours sur le qui-vive.

Une fois engagé dans l'avenue de Saint-Ouen, Cazérès fut donc bien convaincu que c'était à lui qu'on en voulait.

Maintenant, qui était-ce?

Un filou?

Le baron eut un sourire. A voleur voleur et demi.

—Qui est-ce donc?.... Et son esprit tortueux se perdait en conjectures.

Ces réflexions le conduisirent jusqu'au devant de la porte de l'hôtel d'Odessa et d'Arkangel. Il leva les yeux sur les fenêtres de la chambre occupée par Mme Cazérès. Une lumière y brillait encore. La pauvre créature travaillait.

Avant de sonner, le baron tendit encore l'oreille. Le pas du suiveur s'était arrêté.

Cazérès mit en branle la sonnette, et la fit carillonner à diverses reprises.

A la fin un garçon aux yeux ensommeillés vint ouvrir et demanda brusquement au baron:

—En voilà un vacarme.... Vous n'avez pas fini de réveiller tout le monde dans la maison!....

—Allons, la paix, drôle!....—fit le baron, de sa voix la plus insolente,—la paix; je rentre tout simplement chez ma femme, Mme Cazérès, qui habite au premier dans cette maison. C'est bien mon droit, peut-être, de rentrer chez ma femme!

Le garçon, un lourdaud, ne comprenait guère, il voulut se mettre en travers du couloir, il fut écarté violemment.

Et le baron Andréa Cazérès, le passage étant libre, s'engagea dans l'escalier.

Le garçon n'était point encore revenu de son étonnement, non plus que de la vigoureuse poussée qu'il venait de recevoir, lorsque l'idée lui vint de prévenir la patronne.

A continuer.